



LA GAZETTE

N°20
Avril 2021

DUTHUIT

Bulletin Municipal de la Commune du Thuit de l'Oison

Médiathèque

Le programme en page 12

La Foire aux questions :

Posez une question, rendez-vous en page 4

Les élections Régionales & Départementales

Tout savoir en page 3

Dotation de bac d'ordures ménagères :

Comment faire ? voir en page 15



EDITO

Chères administrées, chers administrés,

Comme chaque trimestre maintenant, nous revenons vers vous afin de faire le point sur la vie communale.

En cette période particulière de nouveau confinement, l'école demeure une de nos préoccupations majeures. Afin de répondre aux nouvelles consignes du gouvernement, nous avons organisé une réunion avec les parents d'élèves et les professeurs des écoles pour mettre en place un nouveau protocole permettant l'accueil des enfants dits « prioritaires ». Nous tenons à remercier le personnel communal, les enseignants et l'ensemble des parents d'élèves : leur collaboration active facilite l'organisation « COVID ».

Pour les autres services communaux, tout est mis en place pour respecter et faire respecter les consignes et les gestes barrières contre la prolifération du virus : les réunions du bureau ont lieu en visioconférence, le public n'est pas autorisé à assister aux conseils municipaux (que nous limitons à 1 heure) et l'ensemble des locaux communaux resteront fermés jusqu'à nouvel ordre pour la sécurité de tous.

Vous êtes toujours nombreux à nous contacter pour obtenir un rdv pour vous faire vacciner. Nos services administratifs sont à votre disposition pour vous aider. N'hésitez pas !

Pour garder le contact avec vous, nous vous proposons de remplacer les réunions publiques annuelles par une foire aux questions. Nous vous répondrons, par vidéo, courant mai. **Pour plus d'informations sur les modalités, rendez-vous page 4 de cette gazette.**

Cette période est également synonyme de budget pour l'ensemble des collectivités. En ce qui nous concerne, une gestion rigoureuse nous permet de ne pas augmenter les impôts depuis 2014 tout en vous proposant toujours plus de services. Cette année, ce sont environ 1,6 millions d'euros qui vont

être investis. L'arbitrage effectué collectivement dans les différentes commissions thématiques nous a fait retenir, entre autres, les projets structurants suivants :

Réalisation des voies douces, démarrage du pôle santé, restructuration de l'ancienne école primaire et du centre de loisirs et début de mise aux normes de la défense incendie.

Bien sûr, des subventions ont été demandées pour chaque projet envisagé et même si la somme investie cette année est conséquente, nous vous réaffirmons que le niveau d'imposition communal restera le même.

En ce qui concerne la suppression de la taxe d'habitation pour certains foyers, elle entraîne une modification de votre avis d'imposition dont vous trouverez les explications dans cette gazette en page 7.

Nous souhaitons également vous informer des actions menées au quotidien qui nous permettent d'affirmer que notre village est en transition pour devenir un village résilient, s'adaptant aux changements climatiques et aux exigences d'un développement durable. À partir du mois de mai, chaque semaine, sur les réseaux et par le biais du site, une action sera mise en exergue. Par exemple, nous vous parlerons de notre politique de gestion différenciée des espaces verts.

Enfin pour clôturer notre propos, nous souhaitons ardemment que cette période difficile cesse rapidement et qu'ainsi la vie puisse reprendre enfin son cours normal.


Prenez soin de vous et à très bientôt.

Bon été à vous,
Pour l'équipe Municipale.

Le Maire, Gilbert DOUBET.

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie du Thuit de l'Oison
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à
18h00

Pendant le confinement,
 **ouverture uniquement le
matin**

www.thuitdeloison.fr

mairie@thuitdeloison.fr

Facebook : le Thuit de l'Oison

Twitter : @lethuitdeloison

02.32.96.00.90

En cas d'urgences :

07.88.35.81.94

C.C.A.S. : Tél. : 02.32.96.00.93

Mail : ccas@thuitdeloison.fr

Médiathèque : 09.61.69.86.44

mediatheque@thuitdeloison.fr

Numéros d'urgences

SAMU : 15

Sapeurs-pompiers : 18

Police Secours : 17

Services sociaux et médico-
sociaux :

85, rue d'Elbeuf

Bourgtheroulde-Infreville

27520 Grand Bourgtheoulde

Tél. : 02.35.87.70.51

Accueil Téléphonique :

du lundi au vendredi de 8h30 à

12h30 et de 13h30 à 17h30

Accueil Physique :

le mardi et jeudi de 9h à 12h et

de 14h à 17h

le vendredi de 9h à 12h

Cérémonies Patriotiques

Cérémonie du 8 mai

La cérémonie de la commémoration du **8 mai** aura lieu au Thuit-Simer. Le rendez-vous est fixé à 11h00 devant le monument aux morts pour le dépôt d'une gerbe.

L'appel du 18 juin

Une gerbe sera déposée au Monument aux morts du Thuit-Anger le samedi 19 juin à 11h00 en mémoire de l'appel du 18 juin.

Fermetures exceptionnelles des services municipaux

- Le 14 & 15 mai tous les services seront fermés.
- La Médiathèque sera fermée également du 14 au 21 Août 2021.
- La mairie sera ouverte uniquement le matin du 02 au 22 août 2021.

En cas d'urgence composez-le : 07.88.35.81.94.

Inscriptions école maternelle

Les enfants nés en 2018 vont faire leur rentrée scolaire en septembre 2021.

Pour ceux qui n'ont pas finalisé l'inscription de leur enfant merci d'envoyer un mail à : ecoles@thuitdeloison.fr afin que l'on puisse vous renvoyer la fiche d'inscription à compléter et à retourner par mail.



Élections Régionales et Départementales

À ce jour les élections Régionales et Départementales sont maintenues, elles auront lieu les 20 & 27 juin 2021.

Si vous n'êtes pas encore inscrits (pour être électeur à ces scrutins), la date limite du dépôt des dossiers de demande d'inscription est fixée au 7 mai 2021.

Quelques rappels réglementaires

Règlement du Conseil Municipal

Le 10 juillet 2020 la Municipalité a voté, à l'unanimité le règlement intérieur du conseil municipal de la commune du Thuit de l'Oison.

Afin de respecter ce vote, des modifications de travail ont dû être apportées : un compte-rendu et un procès-verbal doivent être rédigés à l'issue de chaque conseil municipal.

Comme inscrit au chapitre 7, le compte-rendu doit être affiché sous huitaine et doit mentionner uniquement l'objet de la délibération, les décisions prises, les modalités et le résultat du scrutin. Le procès-verbal est quant à lui transmis à chaque membre du Conseil Municipal et comporte le texte intégral des débats.

Le compte-rendu et le procès-verbal restent tous deux consultables en mairie.

Feux : L'arrêté préfectoral N° D5/B1-10-0557 interdit de faire des feux.

Bruit : Un arrêté municipal prévoit une plage horaire pour tout bruit de bricolage ou de jardinage, comme suit : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h.

Chiens catégorisés de défense et d'attaque :

Il est obligatoire de demander en mairie un permis de détention pour les chiens de catégories 1 et 2.

Élagage : Nous vous rappelons qu'il est obligatoire d'élaguer ses haies à une hauteur inférieure à deux mètres, par mesure de sécurité.

Divagation de chiens : Il est formellement interdit de laisser divaguer les chiens sur la voie publique, en effet, ceux-ci doivent être enfermés dans les propriétés, attachés, sous peine d'amende par la Commune comme délibéré le 19 décembre 2016.

Crottes de chiens : Même à la campagne, on ramasse les crottes de nos chiens en promenade. Respectez les passages en herbe qui sont tondu pour les piétons.

Sécurité : Nous vous rappelons également qu'il est important de respecter les limitations de vitesse pour la sécurité, la tranquillité et le bien-être de tous. Une portion du centre bourg est en «zone 30», les piétons sont par conséquent, prioritaires. Le reste du village est réglementé à 50Km/h.

Chers citoyennes et citoyens du Thuit de l'Oison,

Plusieurs mois se sont écoulés depuis notre dernière tribune. Nous y évoquions notre souhait de communiquer au mieux et de clarifier le processus des conseils municipaux. En ces temps de pandémie, les séances de conseil ne sont plus publiques. Pourtant quoi de mieux que de vivre les délibérations et débats et mesurer ainsi l'impact qu'ils prendront ensuite dans la vie de tous les habitants ?

Pour autant, à défaut de pouvoir prendre place, vous pouvez avoir accès à ces informations, grâce à l'affichage ou au site internet de la mairie. Nous regrettons le changement de méthode, opéré depuis septembre. En effet, les procès-verbaux font désormais l'objet d'une synthèse sous la forme d'un compte rendu. Exit les interventions des conseillers municipaux et adjoints, exit les questions diverses et les débats, vous ne trouverez plus que les présents et les délibérations prises. C'est un peu de transparence démocratique qui s'en va, mais chacun peut encore se rendre en mairie pour consulter le procès-verbal complet et se tenir au fait de la vie du conseil.

Par ailleurs, nous avons poursuivi les questionnements ou réserves lors de ces derniers mois. Il a été question d'expliquer l'interdiction drastique d'accès aux locaux municipaux pour les associations, alors qu'ailleurs les enfants avaient pu reprendre, même pour quelques semaines, la danse, la musique, et autres activités en intérieur. Nous avons interrogé sur les budgets débattus en commissions pour les orientations 2021, budgets quasi-bouclés par les grands projets d'investissement. Nous avons alerté sur les futurs coûts de fonctionnement, dans quelques années,

pour maintenir en état les nouvelles infrastructures prévues, alors que les recettes des communes (taxes d'habitation et dotations de l'état) baissent d'année en année.

Mais nous avons également soutenu les projets qui font sens pour nous. Soutien à la réduction du bruit à la cantine scolaire, appui à la demande de rédaction d'un compte-rendu des réunions d'adjoints pour toujours plus de transparence dans les décisions, soutien à l'extension des zones de jachère et plus globalement à tout ce qui touche à la transition écologique de la commune et à l'amélioration du cadre de vie.

Bientôt un an de mandat ! Une année durant laquelle nous nous sommes formés avec d'autres élus de la communauté de communes et du département, notamment sur les finances et l'élaboration d'un budget. Une année de mobilisation qui nous a fait prendre conscience du chemin à parcourir pour mettre en place la participation citoyenne, alors même que la participation des élus est parfois compliquée. Pour nous conforter, nous pouvons compter sur les communes qui ont fait le choix de la participation citoyenne depuis plusieurs années, et qui rendent compte de leurs avancées. Vous retrouverez ces exemples, de temps en temps, sur notre page Facebook. Ils sont inspirants et nous permettent de garder confiance pour l'avenir.

À tous, un bel été !

L'équipe de l'Autre choix au Thuit de l'Oison :
Mélania, Denis, Magalie, Gaëtan, Noémie et tous les colistiers fidèles au mouvement.

Comité de Jumelage : Souvenirs, souvenirs ...

Il y a 10 ans à Frankeneck des citoyens du Thuit de l'Oison, le thème de la marine



Foire aux questions



Nous vous proposons donc une foire aux questions.

Nous vous invitons à nous faire part de vos questions, remarques ou réflexions jusqu'au 30 avril 2021.

- Soit par mail à l'adresse mail suivante : question@thuitdeloison.fr
- Soit en les déposant à votre convenance en mairie ou sur le marché du samedi matin.

Nous vous répondrons courant mai par vidéo publiée sur notre chaîne Youtube Le Thuit de l'Oison.

Pensez à vous abonner à cette chaîne afin de recevoir une notification dès la publication de la vidéo.

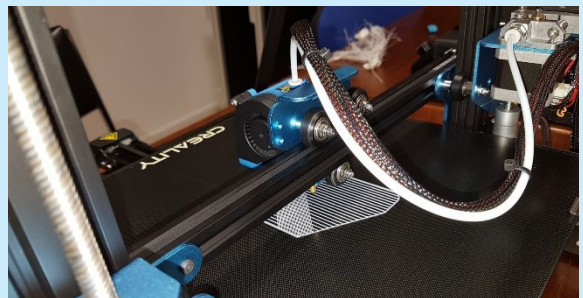
Les réunions annuelles publiques ne pouvant avoir lieu pour cause de situation sanitaire défavorable, nous souhaitons maintenir le lien avec vous.

Lutte contre l'obsolescence programmée

L'impression 3D a révolutionné la création. Reproduction de pièces cassées, obsolètes ou originales cette nouvelle technologie permet de passer d'une modélisation 3D sur un écran à un objet réel.

Depuis le début de l'année, l'association Z-Gen est équipée d'une imprimante 3D. Grâce à cet investissement, elle vous propose un service de création de pièces détachées pour réparer vos appareils électroménagers ou outillages.

Un mixeur qui ne fonctionne plus, une attache sur votre taille-haie cassée, avant d'en acheter un nouveau, envoyer une photo de la pièce défectueuse à l'adresse contact@zgen.fr. Si la pièce est réparable, Z-Gen vous contactera afin de la récupérer. La modélisation sera réalisée par l'association puis imprimée en PLA un polymère biodégradable très résistant.



L'impression est fixée à 0.10€ du gramme (pièce finale + essai avec support). Pour le temps passé pour la modélisation, l'association propose d'effectuer un don libre. Celui-ci sera utilisé pour améliorer le service par l'achat de pièces ou de nouvelles machines.

Vous pouvez retrouver les créations de Z-Gen sur les sites :

Cults3d (<https://cults3d.com/fr/utilisateurs/ZGen/>)
et

Thingiverse (<https://www.thingiverse.com/zgen276/designs>)

AGENDA

Sous réserve de la situation sanitaire, les Comités des Fêtes vous proposent les activités suivantes :



Le Comité des Fêtes du Thuit-Signol :

- Fête Foraine le 14 juillet
- Foire à Tout : le mercredi 14 juillet
- Restauration : le mercredi 14 juillet à partir de 12h00.
- Un feu d'artifice : la date vous sera communiquée ultérieurement

Le Comité des Fêtes du Thuit-Simer :

- Foire à tout le dimanche 06 juin
- La nuit du Tarot le vendredi 17 septembre

Le Comité des Fêtes du Thuit-Anger :

- Randonnée Pédestre le dimanche 16 mai
- Fête Foraine les 19 & 20 juin

Personnes vulnérables :

Vous ou l'un de vos proches êtes vulnérables, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du CCAS.

Les Membres du CCAS prendront ensuite contact avec vous afin de vous accompagner au mieux pendant des périodes plus difficiles comme les périodes de canicules, les périodes de Grands Froids ou encore lors de crises sanitaires comme celle que nous traversons depuis quelques mois déjà.

Présence Verte :

Vous avez dans votre entourage des proches vivant seul ou en couple,

- un proche qui sort d'une hospitalisation
- vous êtes aidant et vous avez besoin d'aide
- vous vous inquiétez de ce qui pourrait leur arriver.

Nous vous proposons un partenariat avec Présence verte, un groupe implanté partout en France qui propose des solutions innovantes de téléassistance.

La télésurveillance est un service qui relie l'abonné à une centrale d'écoute et de réception des appels d'urgence 24h/24 et 7j/7.

Cette solution sécurisante s'adresse à tous les publics : particuliers, collectivités ou professionnels.

Mutuelle Communale :

Un nouveau partenariat signé avec ACTIOM ! Actions de Mutualisation pour le pouvoir d'achat.

Pour répondre à la préoccupation des membres du CCAS sur la prise en charge des soins de santé de tous les habitants de la Commune, le CCAS vient d'adhérer au dispositif « Ma Commune, Ma Santé » de l'association

ACTIOM. Cet accord offre la possibilité à tous les administrés de bénéficier d'une complémentaire santé mutualisée à moindre coût, sans questionnaire de santé, sans condition d'âge.

ACTIOM est une association qui agit dans l'intérêt des personnes n'ayant pas accès aux dispositifs complémentaires de santé ou bien qui souhaiteraient être couverts à un moindre coût.

Vous souhaitez une étude comparative, contactez la mairie au 02.32.96.00.96 pour fixer un rendez-vous.

Les rendez-vous avec l'Association se font exclusivement en Mairie le vendredi sur des permanences définies au préalable.

Bons de fournitures scolaires :

Chaque lycéen de la seconde à la terminale, CAP et BEP (sauf alternance et apprentissage) du Thuit de l'Oison peut bénéficier d'un bon d'achat de fournitures scolaires de 45 €.

Ces bons seront délivrés en Mairie dès le 1er juin sur justificatif de domicile, ils sont à faire viser par l'établissement scolaire avant leur usage.

Les modalités vous seront communiquées en détail ultérieurement.

Sécurité routière

Il se pose un vrai problème de sécurité routière aux abords des écoles et de la mairie aux heures d'entrées et de sorties des enfants.



Comme précisé dans l'arrêté municipal du 4 janvier 2021 «le stationnement de tous les véhicules est interdit sur les trottoirs entourant la mairie, rue Henri de Campion et rue

de la Guedonnerie».

La signalisation a été mise en place, une information a été adressée aux parents d'élèves mais malheureusement des véhicules

stationnent toujours sur les trottoirs gênant ainsi la circulation des piétons.

Il en va de la sécurité de nos enfants aussi nous comptons sur vous pour respecter cette règle.

Vous avez certainement remarqué 2 nouveaux panneaux d'interdiction de stationner sous la halle le samedi matin pour cause de marché, nous avons constaté que cette interdiction est respectée et nous vous en remercions.



Taxe Foncière

Afin de compenser la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales pour tous les foyers fiscaux en 2023, l'Etat a décidé de reverser aux communes **la part Départementale** de la Taxe Foncière sur les Produits Bâti.

C'est-à-dire que **la commune a un taux de 18.39 %** et touchera en plus celui du Département 20.24 % soit au total 38.63 %. Cela ne changera pas votre Taxe Foncière et la Municipalité n'a pas augmenté les impôts, le département ne perçoit plus de taxe foncière.

Part Communale de la Taxe Foncière sur les Produits Bâti

Part Départementale de la Taxe Foncière sur les Produits Bâti

Département : 270 EURE		Commune : 638 LE THUIT DE L'OISON						
TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	
Taux 2019	18,39 %	%	7,72 %	20,24 %	0,123 %	16,54 %	0,575 %	
Taux 2020	18,39 %	%	7,22 %	20,24 %	0,10 %	16,54 %	0,581 %	
Adresse								
Base ①	1265		1265	1265	1265	1461	1265	
Cotisation	233		91	256	1	242	7	
Cotisation lissée ②								
Adresse								
Base ①								
Cotisation								
Cotisation lissée ②								
Cotisation 2019	230		97	253	2	239	7	
Cotisation 2020	233		91	256	1	242	7	
Variation	+1,30 %	%	-6,19 %	+1,19 %	-50,00 %	+1,26 %	0 %	
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	
Taux 2019	40,23 %	%	19,33 %	46,32 %	0,185 %	8,12 %	1,20 %	
Taux 2020	40,23 %	%	18,53 %	46,32 %	0,153 %	8,04 %	1,23 %	
Base terres non agricoles	8		8	8	8	8	8	
Base terres agricoles								
Cotisation 2019	3		2	4		1		
Cotisation 2020	3		1	4		1	0	
Variation	0 %	%	-50,00 %	0 %	%	0 %	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :		
Base Collectivité						Droit fixe :		
Conjonction de taxe foncière bâtie s'applique pour la dernière fois de l'année à tout ou partie de vos biens situés					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			
					Dégrèvement Habitation principale			
					Dégrèvement JA État			
					Dégrèvement JA Collectivité			
					Montant de votre impôt :			

Les travaux des cimetières

L'aménagement de nos cimetières continue. Vous trouverez ci-contre les photos de l'engazonnement du cimetière de Thuit Simer. Seule l'allée menant à l'Église restera en graviers.

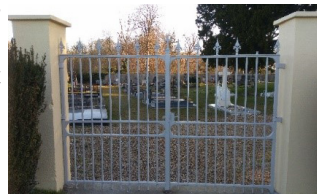
Le portail, les piliers de soutien, le portillon, la grille de la porte d'entrée ont été repeints par les agents communaux. Une restauration des soubassements du porche est en cours. Les portails des deux autres cimetières seront également restaurés.



Seule l'allée menant à l'Église restera en graviers.

Le portail, les piliers de soutien, le portillon, la grille de la porte d'entrée ont été repeints par les agents communaux.

Une restauration des soubassements du porche est en cours. Les portails des deux autres cimetières seront également restaurés.



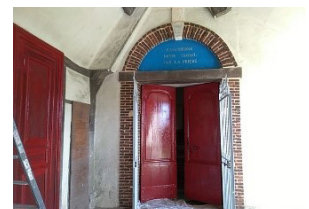
Une cinquième cavurne a été posée à Thuit Anger, deux autres au Thuit Signol. Les poses vont

continuer à s'échelonner sur plusieurs années afin de proposer aux administrés le maximum de choix pour leur sépulture.



Le banc sous le porche de l'église Saint Ouen a été entièrement restauré.

La fresque au-dessus de la porte a été rafraîchie (elle aura récupéré tout son éclat quand les lettres auront été refaites).



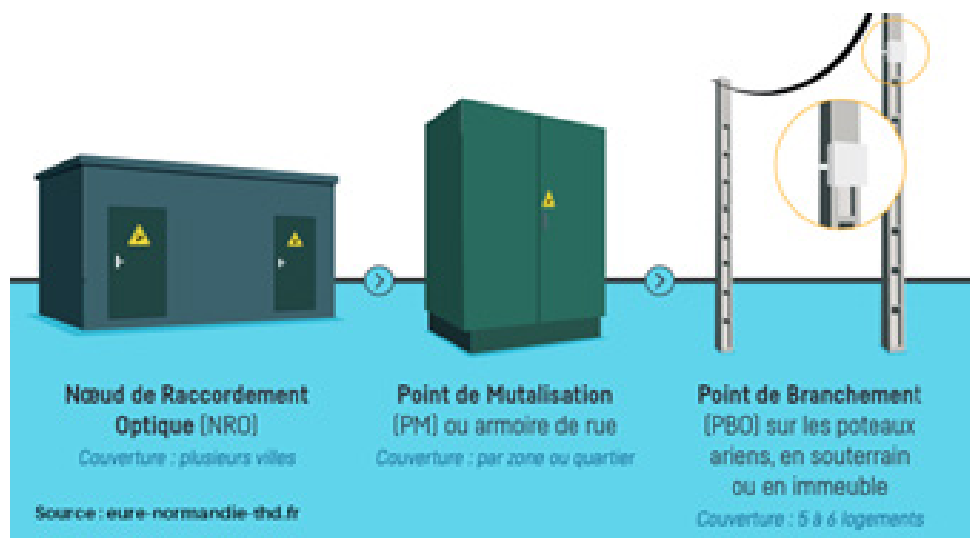
Un grand merci aux agents communaux pour leur implication.

Fibre Optique



Le déploiement de la fibre est en cours sur notre commune. Sur l'invitation de Romain Vicho d'Axione société responsable du déploiement du réseau, la société sous-traitante "Hexagone" a accueilli sur l'un de ses chantiers des élus de la commune et Annie Jacques, chargée de Communication chez Eure Normandie Numérique.

Comment ça marche ?



L'information circule sous la forme d'impulsions de lumière. Le point d'émission se situe au nœud de Raccordement Optique à proximité de la Zone artisanale de Thuit-Anger. Des liaisons vont alimenter les 3 points de mutualisation repartis sur notre commune.



Ces armoires sont composées de tiroirs regroupant les arrivées optiques de chaque abonné du secteur. Cindy Cazanave, la cheffe d'équipe chargée du raccordement, réalise les connexions de chacune des fibres sur les prises. Celles-ci seront utilisées par les fournisseurs d'accès pour raccorder leurs abonnés au réseau.



Cette délicate opération nécessite de souder un à un les brins aussi fins qu'un cheveu.

On retrouvera l'autre extrémité de cette fibre dans les points de branchement optique. Dans notre commune, une grande majorité seront souterrains.

Madani Tarik, gérant d'Hexagone, nous montre l'un des boîtiers. Les fournisseurs d'accès auront en charge le raccordement final. Ils utiliseront dans la mesure du possible les fourreaux existants afin de venir installer chez l'abonné la prise sur laquelle va se brancher la Box.



M. Vicho nous a confirmé que les chantiers se déroulent dans les temps, nous reviendrons vers vous prochainement pour vous communiquer les dates de commercialisation.

Pour suivre le déploiement, rendez-vous sur notre site internet : <https://thuitdeloison.fr/fibre-optique/>



PIERRES EN LUMIÈRES 2021

Dans ce contexte particulier, nous vous proposons d'étendre le festival *Pierres en Lumières* à la soirée du vendredi 14 mai et à la journée du samedi 15 mai.

Du vendredi 14 mai au samedi 15 mai

L'ATOP participe à Pierres en lumières : le manoir sous les feux des projecteurs



Le manoir Dorival situé voie de la découverte au Thuit de l'Oison est une ancienne ferme du 17ème siècle. 3 époques de construction
 Une première partie en pan de bois date du 17ème siècle
 Une deuxième et troisième partie est en brique et date du 18ème siècle
 Une première rénovation a eu lieu en 1994
 Et une réhabilitation autre en 2003

Le Centre de loisirs en images



Du côté de l'école élémentaire Georges Charpak

Une semaine sur la thématique Olympisme et Handicap.

La semaine du 1er au 6 février 2021, les élèves ont pu pratiquer différentes disciplines olympiques dans la cour des écoles. Les apprentissages (lecture, mathématiques ...) ont été dispensés sur cette même thématique. A cette occasion, les membres de l'association PREHANDYS 276 sont intervenus dans les classes « À la découverte de la Différence ». Les enfants ont pu se confronter aux différents types de handicaps moteur, cognitif, visuel, auditif ... Une bonne manière d'apprendre la différence et la tolérance !

Vendredi 2 avril TOUS EN BLEU

Comme chaque année, la commune participe à



l'opération TOUS EN BLEU afin de promouvoir la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme.

Les habitants, commerçants, écoliers, personnels municipaux étaient invités à se vêtir de bleu.



La mairie a elle aussi pu s'habiller de bleu pour cette occasion.

Bravo à tous et rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition de TOUS EN BLEU.

Animation FRUTTI VEGGI en mars



Sur le temps du midi, les élèves des écoles Georges Charpak ont participé à une animation proposée par

le groupe INTERFEL afin de promouvoir la consommation de fruits et légumes frais de saison. Une animation très instructive et ludique pour les enfants !

Pôle D'accueil

À la suite de la décision présidentielle de fermer les écoles maternelles et primaires à compter du 2 avril au soir, la commune du Thuit de l'Oison a accueilli les enfants des personnels prioritaires les 6, 8 et 9 avril des communes alentours du Thuit de l'Oison, Saint Pierre des Fleurs, la Saussaye.

Les enfants ont été accueillis par des enseignants volontaires. Les personnels municipaux, communautaires et de l'éducation nationale restaient mobilisés durant le confinement !

Merci à eux !

Inscriptions périscolaires dématérialisées

L'inscription de votre enfant sur l'accueil périscolaire est désormais dématérialisée via le Portail Familles.

Pour pouvoir procéder à cette inscription à compter du 12 mai prochain, il vous faut, au préalable, disposer d'un espace personnel sur l'interface: <https://roumoiseine.portail-familles.net>

Si vous ne disposez pas encore d'accès au portail familles mais que vos enfants fréquentent l'un de nos accueils, nous vous invitons à contacter la cellule administrative du service Enfance Jeunesse à l'adresse: infovej@roumoiseine.fr ou par téléphone au 02 35 77 37 37. Un lien de connexion vous sera envoyé par retour de mail.

Pour plus d'informations connectez-vous sur le site de la Communauté de communes Roumois Seine et du Thuit de l'Oison.

1er Marché des producteurs

Normands

Afin de mettre en valeur celles et ceux qui vivent de leurs productions et créations, la commune du Thuit de l'Oison et Z-Gen vont organiser le 1er Marché des producteurs Normands et locaux en association avec le Comité des fêtes et l'Ucat (sous réserve de restriction gouvernementale).

Le dimanche 13 juin, vous retrouverez devant le Tiers-Lieu Pro-Pulsion à côté de la médiathèque, des producteurs et productrices normands ainsi que des créateurs (création de bijoux, artiste floral, etc. ...)

Si possible, une restauration sera prévue sur place.



AMRO

L' Amicale des Marcheurs du Roumois et de l'Oison poursuit son activité en dépit des contraintes liées à la pandémie. Nous avons dû organiser une assemblée générale des adhérents par correspondance en décembre dernier afin de nous mettre en conformité avec le fonctionnement des associations.

Les randonnées se poursuivent dans le strict respect des consignes sanitaires édictées par la fédération de randonnée pédestre, à raison de 2 dimanches par mois et le premier jeudi de chaque mois pour une randonnée ouverte à tous.

De nouveaux adhérents sont venus dernièrement nous rejoindre ce qui montre l'attractivité de notre club.

Nous travaillons sur l'organisation d'un week end, les premiers jours de septembre.

Notre optimisme nous conduit à poursuivre la préparation, en liaison avec le club local du LAVANDOUC dans le VAR, un séjour d'une

semaine fin mai début juin, en espérant être hébergés et restaurés dans les conditions habituelles d'un village vacances.

Venez randonner en solo, en famille ou entre amis, en toute sécurité ... Toute une année de plaisir et de tranquillité sur nos sentiers...

...venez nous rejoindre...

Contactez l'Association

Alain MARIETTE :

02 35 87 84 47 / 06 10 26 67 37

par mail : amrorando@yahoo.fr

Circuits des Voies douces

Nous vous rappelons qu'il existe 4 circuits de voies douces balisés sur le territoire de notre commune. Les plans sont disponibles sur le site internet : <http://thuitdeloison.fr>

Solidarité

En 2019, la municipalité a accordé une subvention à Sandrine SAVREUX dans le cadre de sa participation au Raid Amazone.

Les conditions sanitaires en ont décidé autrement.

N'ayant pas dépensé cet argent, elle a donc choisi de redonner cette subvention à l'Association « Ensemble pour Clara ».

Merci à elle !

Bons Cadeaux

En raison de la crise sanitaire, nous n'avons pas pu réunir nos anciens à l'occasion du repas annuel des aînés du Thuit de l'Oison. Aussi, chaque habitant âgé de 66 ans et plus a reçu un bon d'achat de 20 €. Près de 600 bons ont été dépensés chez nos amis commerçants, supérette, boulangerie, traiteur ...

Une bonne manière de relancer l'économie de notre village et de consommer local !

La Médiathèque Jean d'Ormesson

Nous vous donnons quelques nouvelles de la médiathèque « Jean d'Ormesson »...

Malgré la situation sanitaire qui nous a encore une fois obligés à annuler plusieurs événements telle la participation à la nuit de la lecture avec trois séances d'escape game, nous continuons à travailler pour vous divertir.

Pour cela, nous vous avons proposé des heures de conte pour les enfants en partageant avec vous des histoires intéressantes mises à disposition par Inter France, le café littéraire que nous avons enregistré en utilisant les nouvelles technologies et les nouvelles techniques de travail. Même nos bénévoles se sont pris au jeu sans avoir peur des enregistrements vidéo ou autres. Nous avons pu continuer nos séances de tricot proposées pendant la période hivernale. Nous avons organisé une exposition de peinture et photos accompagnée d'un challenge de représentation des tableaux et d'une interview avec Florence Anquetin. Nous avons accueilli les photographes Philippe Pellé et Yves Prud'homme.

Pour vous apporter l'espoir et la joie, nous n'avons pas hésité à coloriser la médiathèque pour que celle-ci change d'apparence avec les décorations, les ouvrages adéquats ou avec nos thématiques et nos idées farfelues.



En avril, nous nous adaptons en vous proposant des animations à distance dans le cadre de la **semaine de la bande dessinée** : participation à la décoration de la médiathèque et concours de photographies. Nous participons au projet départemental - **X.PO Expériences des Possibles**, découverte du monde numérique, en réalisant les nombreuses animations en ligne comme **une exposition pour découvrir des œuvres de Rodin, une visite virtuelle de la Galerie des Glaces au château de Versailles,**

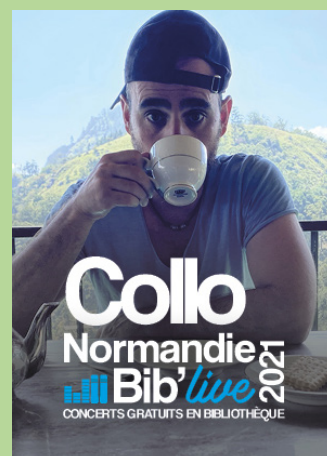
et une formation de dessin diffusée en direct sur la page Twitch de Z-Gen et Facebook de la médiathèque.



Début juin, nous ferons un échange de 500 documents afin de vous proposer des ouvrages de la Médiathèque départementale de l'Eure. Auparavant, nous acquerrons de nouveaux livres que nous sélectionnerons avec le plus grand soin. N'hésitez pas à nous communiquer vos auteurs préférés et les titres que vous auriez envie de retrouver dans notre belle médiathèque.

Pendant les vacances d'été, nous vous proposerons à nouveau **des sacs en voyage** qui vous divertiront avec des livres choisis spécialement pour vous. Des surprises et des découvertes garanties !

En septembre, nous vous emmènerons vers un autre voyage ... Cette fois-ci musical avec le **concert de Collo, qui aura lieu le samedi 25 septembre à 15h** et qui sera suivi de l'exposition d'instruments musicaux fabriqués par le centre de loisirs du Thuit de l'Oison.



Concours de décorations saisonnières

« LES QUATRE SAISONS »

La commission Environnement organise un concours de décorations de jardins, visibles de la rue, ouvert à tous les habitants.

Ces décorations doivent être réalisées à partir d'éléments recyclés ou naturels sur le thème de l'été.

Vous trouverez ci-dessous l'intégral du règlement de ce concours.

Inscrivez-vous vite et laissez libre cours à votre créativité !!!



REGLEMENT DU CONCOURS « DÉCORATIONS SAISONNIÈRES AU THUIT DE L'OISON »

Article 1er : ORGANISATEUR

Le concours est organisé par la commission Environnement de la commune du THUIT DE L'OISON, composée d'adjoints, de conseillers municipaux et d'habitants de la commune. Ce concours est gratuit et baptisé «Les quatre saisons».

Article 2 : OBJET

Ce concours a pour but de récompenser l'investissement des habitants du Thuit de l'Oison dans l'embellissement des jardins, balcons et terrasses, sur la thématique de l'été. Il s'inscrit dans une démarche écoresponsable et participe à l'image et au cadre de vie de la commune.

Article 3 : DATES DU CONCOURS

Le concours est ouvert du 21 juin au 21 juillet 2021. Le jury, composé de membre de la commission environnement, sélectionnera les gagnants durant août et septembre.

Article 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION ET VALIDITE DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert à tous les particuliers (locataires ou propriétaires) résidant sur la commune du Thuit de l'Oison. L'inscription préalable est obligatoire, via le site internet de la mairie ou directement en mairie. Les réalisations sont le résultat d'une démarche volontaire. Tous les éléments de

décoration doivent être visibles depuis la rue.

Article 5 : CRITERES DE SELECTION

Respect du thème de l'été

Utilisation ou création de décoration à partir d'éléments recyclés

Valorisation de produits recyclés

Créativité

Article 6 : AUTORISATION DE DIFFUSION DE PHOTOS ET NOMS DES GAGNANTS

Les candidats sont informés que les décorations mises au concours seront prises en photos. Ils autorisent leur éventuelle publication ainsi que la proclamation des gagnants dans la presse locale, dans la gazette municipale, sur le site internet et le Facebook de la commune. Les élus de la commune ainsi que les membres du jury pourront s'inscrire, mais ne pourront figurer au classement.

Article 7 : RÉCOMPENSES

Le 1er prix : un bon d'achat de 75 € chez nos commerçants

2ème prix : un bon d'achat de 60 € chez nos commerçants

3ème prix : un bon d'achat de 40 € chez nos commerçants

Article 8 : AVERTISSEMENT

L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury. Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

Frelons asiatiques :

Que faire en présence d'un nid

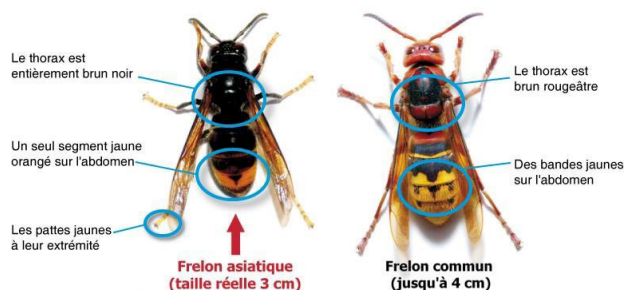
Identification du frelon asiatique

Il est facile de différencier le frelon asiatique du frelon européen et des guêpes car son corps est relativement plus foncé et contrairement au frelon européen, l'extrémité de ses pattes est jaune.

Si vous découvrez un nid, n'intervenez pas seul et contactez la Mairie : 02 35 96 00 90.

Attention ! Une destruction sauvage du nid (tir au fusil, utilisation d'une lance à eau...) engendre un risque très élevé d'attaque collective de la colonie, favorise la dispersion des reines qui recréeront d'autres nids

Le piégeage est vivement déconseillé car il présente un risque important pour les populations d'insectes locales.



Environnement

Comme les années précédentes, le ramassage des branchages se fera sur rendez-vous au plus tard le vendredi qui précède les jours de ramassage, listés ci-dessous.

Prenez rendez-vous soit à l'adresse suivante :
sebastien.paumier@thuitdeloison.fr
soit directement à l'accueil de la mairie.

Pour rappel, il convient d'attacher vos branchages en fagots d'une longueur de 1.50 m maximum.

Mardi 06 avril

Mardi 20 avril

Mardi 04 mai

Mardi 18 mai

Mardi 1^{er} juin

Mardi 15 juin

Mardi 29 juin

Mardi 13 juillet

Mardi 27 juillet

Mardi 10 août

Mardi 24 août

Mardi 07 septembre

Mardi 21 septembre

Mardi 05 octobre

Mardi 19 octobre

Robot tondeuse

Cette année encore, la municipalité attribue une aide financière de 100 € pour l'achat d'un robot tondeuse. Celui-ci doit être acquis entre le 1er /04 et le 30/06/2021. Pour en bénéficier il vous suffit de déposer en Mairie, avant le 13/07/2021, la facture acquittée, un RIB et un justificatif de domicile.

En effet, ce mode de tonte présente de nombreux avantages : le bruit : le robot est silencieux, plus de nuisances sonores ; le mulching est une technique de tonte sans ramassage de l'herbe. La tondeuse mulcheuse coupe la partie haute de l'herbe en infimes parties qui sont redéposées uniformément

sur la pelouse, pour former un mulch ou paillis.

Pour sauver les hérissons, éviter d'utiliser votre robot tondeuse la nuit !



La Commune met gracieusement à disposition de ses administrés du broyat.



La Commune du Thuit de l'Oison a investi dans un broyeur à végétaux.

Le résidu de broyage de branches est nutritif, irrigateur et structurant pour tous types de plantation. Il permet de régénérer et entretenir la richesse d'un sol. C'est également un outil pour aider aux changements de pratique : moins de produits chimiques et de pesticides. Le plus important n'est pas de nourrir les plantes, mais de nourrir le sol dans lequel les plantes puiseront le nécessaire.

De plus, le broyage permet de limiter les apports de déchets verts de la commune à la déchetterie.

Le broyat est à prendre aux bâtiments communaux rue Normande.

Pour en disposer, c'est très simple, il suffit de prendre rendez-vous en mairie 02 32 96 00 90



Formation

Les Agents communaux ont bénéficié d'une formation à la taille des arbres fruitiers, opération qui doit être réalisée chaque année.



Nous vous rappelons que les fruits sont à votre disposition, dans la limite du « raisonnable ».

Le Sdomode communique :

La déchetterie est passée aux horaires d'été depuis le 1er avril : lundi et jeudi 14h à 18h, mardi mercredi vendredi samedi 9h à 12h et 14h à 18h. Compte-tenu d'apports records de déchets verts et de cartons en ce début d'année, le SDOMODE est amené à devenir plus ferme sur le respect des consignes de dépôt : Les branches doivent mesurer 1.50 m maximum et les cartons doivent être aplatis. Merci de votre compréhension !



MISE À DISPOSITION DE BACS DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Madame, Monsieur,

La Communauté de communes désire améliorer la qualité du service apporté à la population en matière de collecte des déchets mais aussi pour répondre à des enjeux pratiques et limiter la sécurité pour les ripeurs ; à cet effet, les élus ont souhaité doter chaque foyer de bacs pour les **ORDURES MÉNAGÈRES**.

Vous êtes ainsi invité à retirer le bac auprès de votre commune selon les modalités définies ci-dessous.



Lieux de retrait :

Salles des fêtes : Le Campanile (T-A), Jean de la Fontaine (T-SM), Philippe Aubin (T-SG)

Jours et heures :

22/05/2021 - 29/05/2021 - 05/06/2021 de 10h00 à 12h00.

N'oubliez pas votre justificatif de domicile et le formulaire figurant au verso de cette page dûment complété, daté et signé.

Voici quelques informations importantes :

- Les bacs sont mis à la disposition des habitants mais restent la propriété de la Communauté de communes. Chaque bac est identifié par un autocollant indiquant l'adresse d'attribution.

En cas de déménagement ou de changement de propriétaire, les bacs doivent demeurer à l'adresse d'attribution. Tout changement de propriétaire ou de locataire doit faire l'objet d'un signalement auprès de votre commune et de la Communauté de communes servicedechets@roumoiseine.fr ou 02.35.87.63.42.

- Le nettoyage du bac est à votre charge.

- Tout bac dont la structure est endommagée ne sera pas collecté. Dans ce cas, contactez la Communauté de communes ROUMOIS SEINE qui se chargera de sa réparation ou de son remplacement servicedechets@roumoiseine.fr ou 02.35.87.63.42.

- En cas de vol, votre bac sera remplacé sur présentation d'une déclaration.

Les conditions de collecte restent inchangées :

- Tous déchets déposés en dehors du bac ne seront pas collectés.

- Les bacs doivent être sortis la veille de la collecte, poignée tournée vers la route pour en faciliter la saisie. Ils devront être rentrés le plus tôt possible après la collecte.

Pour tout renseignement complémentaire ou pour toute question concernant les modalités de cette dotation, veuillez contacter votre mairie.

Pour tout problème lié à la collecte ou pour toute demande d'information concernant le déchet, veuillez contacter le service « Déchets » de la Communauté de communes Roumois Seine par courriel à servicedechets@roumoiseine.fr ou par téléphone au 02 35 87 63 42.

DEMANDE DE BAC pour la présentation à la collecte des ORDURES MÉNAGÈRES		
Cocher votre demande <i>il s'agit d'une préconisation de capacité du bac, sans que celle-ci ne puisse être supérieure à la strate ainsi définie</i>	nombre de personnes au foyer	
	1 à 3	4 et plus
capacité du bac	140 l <input type="checkbox"/>	240 l <input type="checkbox"/>

Demande présentée par :

Nom : Prénom :

Agissant en qualité de : propriétaire locataire bailleur gardien autre :

pour l'habitation située à :

N° et Rue

Commune : Hameau :

↳ coordonnées des OCCUPANTS : Nom – Prénom :

Téléphone : Email :

Nombre de personnes résidant quotidiennement au foyer : _____

↳ coordonnées du PROPRIÉTAIRE, si différent des occupants :

Nom – Prénom :

Adresse complète :

Téléphone : Email :

IMPORTANT :

- les bacs sont mis à la disposition des habitants mais restent la propriété de la Communauté de Communes Roumois Seine. Les bacs sont affectés à l'adresse et non pas à l'habitant ou au propriétaire.
- les bacs doivent être utilisés à la seule fin des déchets appropriés et maintenus propres et en état.
- informer la Communauté de Communes Roumois Seine de toute détérioration du bac.

J'atteste l'exactitude des données renseignées. La collectivité soucieuse de garantir la protection de vos données personnelles vous informe qu'en apposant votre signature vous acceptez les conditions du RGPD détaillées ci-dessous.

DATE _____ **SIGNATURE** _____

cadre réservé au service administratif	
référence du bac OM :	emplacement du code barre
Bac N° : _ _ _ _ _ 9 chiffres	
N° Invariant : _____	

"Vos données personnelles sont protégées par le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) ainsi qu'à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée. La Communauté de communes Roumois Seine, responsable de traitement, vous informe qu'elle collecte vos données au regard de ces activités du service public de pré-collecte et collecte des déchets ménagers. Ces données sont utilisées dans la stricte finalité du traitement et conservées tant qu'elle exercera cette compétence. D'autre part, conformément au RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité de vos données personnelles. Contact : dpo@roumoiseine.fr"

